

Berne, 30 mars 2021

Communiqué de presse

«Pandémie de coronavirus»

Les mesures de protection et la stratégie vaccinale doivent mieux inclure les personnes en situation de handicap et leur personnel assistant

AGILE.CH publie aujourd'hui sa deuxième [prise de position sur la crise du coronavirus](#), sous forme de 10 exigences concrètes visant à améliorer la situation des personnes en situation de handicap durant la crise du COVID-19. Plus d'un an après l'émergence de la pandémie, certaines personnes restent encore sur le bord du chemin et cela n'est pas admissible.

En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse s'est engagée à garantir la protection et la sûreté des personnes en situation de handicap dans les situations de risque. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la Suisse est donc tenue de prendre des dispositions spécifiques aux personnes handicapées pour garantir leur accès aux ressources médicales et à la vaccination.

Alors que la campagne de vaccination commence à porter ses fruits, AGILE.CH lance un appel à la solidarité, à la patience et au respect de l'ensemble des mesures de protection décidées par les autorités fédérales et cantonales. AGILE.CH se distancie enfin de manière claire et déterminée des déclarations des personnes qui remettent en cause l'existence de la pandémie, diffusent des informations erronées pour minimiser sa gravité ou s'opposent ouvertement aux mesures de protection.

AGILE.CH demande entre autres que:

- Les lieux de vaccination soient accessibles aux personnes en situation de handicap, tous types de handicaps confondus. De même, l'information relative à la vaccination doit être diffusée de manière accessible par les cantons (langue des signes, langage simplifié);
- La situation particulière des assistantes et assistants personnel*les soit prise en compte par l'OFAS en ce qui concerne la quarantaine, l'isolement et le traçage. Le personnel assistant ne peut pas simplement être éloigné des personnes contaminées pour cause de quarantaine, ni les abandonner à leur sort;
- Les parents et le personnel assistant d'enfants handicapés soient vaccinés en priorité, même si, selon le DFI, les enfants n'appartiennent pas à un groupe à risque. Certains d'entre eux peuvent en effet développer une forme grave du COVID-19 s'ils souffrent d'une maladie préexistante;
- Les traitements de psychiatrie et de psychothérapie à distance soient garantis et pris en charge jusqu'à ce que les consultations en présentiel reprennent;
- La lutte contre la pandémie et en particulier la protection des groupes à risque soit l'affaire de toutes et tous. AGILE.CH en appelle donc à la solidarité, ici et ailleurs. Considérant que

l'accès aux soins de santé, aux médicaments et aux vaccins est un droit humain fondamental qui doit être garanti partout et en tout temps, AGILE.CH soutient la pétition [«Pour une Suisse solidaire dans la lutte contre la pandémie»](#) lancée par [Amnesty International Suisse](#) et [Public Eye](#).

Annexe: [prise de position d'AGILE.CH du 30 mars 2021](#)

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap
Tél. 079 237 65 02, catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

Pour les questions relevant de l'assistance personnelle:

Simone Leuenberger, collaboratrice scientifique
Tél. 079 311 32 44, simone.leuenberger@agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.